

**Arrêté établissant une liste d'aptitude au titre de la promotion interne
d'accès au grade de rédacteur territorial
revalorisation du métier de secrétaire de mairie**

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 523-5 ;

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie, et notamment son chapitre Ier ;

Considérant que, par dérogation à l'article L. 523-1 du code général de la fonction publique, jusqu'au 31 décembre 2027, les fonctionnaires de catégorie C relevant des grades d'avancement de leur cadre d'emplois respectif et exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie peuvent bénéficier d'une promotion interne dans un cadre d'emplois de la catégorie B, selon les modalités prévues à l'article L. 523-5 du code général de la fonction publique, sans qu'une proportion de postes ouverts à la promotion soit préalablement déterminée ;

Considérant les conditions d'éligibilité au dispositif ;

Arrête

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} octobre 2026, les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial établie au titre de la promotion interne :

AUBERT Amanda, née le 14/05/1989 à MULHOUSE (68)

MEYNADIER Stéphanie, née LEHMANN le 09/08/1979 à COLMAR (68)

RIBSTEIN Stéphanie, née STOLL le 22/06/1976 à HAGUENAU (67)

STACKLER Céline, née le 17/07/1998 à MULHOUSE (68)

Article 2 : Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera :

- notifiée au Représentant de l'État ;
- publié au Recueil des Actes Administratifs (RAA) du département du Haut-Rhin ;
- affiché sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 1^{er} octobre 2026

(signé)

Lucien MULLER
Président du Centre de Gestion du Haut-Rhin
Maire de WETTOLSHEIM